



L'Ordre encourage vivement la vaccination contre la COVID-19 pour les MTA

Tout au long de la pandémie de COVID-19, les massothérapeutes autorisés (MTA) ont suivi les mesures de santé publique pour protéger la sécurité des clients, d'eux-mêmes et de la communauté en général. Les clients doivent être traités et s'attendent à être traités dans l'environnement le plus sûr possible et l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario (l'Ordre) remercie les MTA pour les efforts considérables qu'ils ont déployés pour protéger le public pendant la pandémie.

Outre les équipements de protection individuelle (EPI), le dépistage et les pratiques de prévention et de contrôle des infections, la vaccination est une intervention fondée sur des preuves qui protège les personnes en réduisant les infections, les hospitalisations et les maladies graves.

Conformément aux directives de santé publique, l'Ordre encourage fortement les MTA à se faire vacciner contre la COVID-19. En tant que prestataires de soins de santé, les MTA ont l'obligation éthique de servir les meilleurs intérêts de leurs clients et de les protéger contre tout préjudice. Se faire vacciner est un prolongement de cet engagement.

Le gouvernement de l'Ontario a déjà publié une directive qui encourage la vaccination en obligeant les hôpitaux, les fournisseurs de services de soins à domicile et communautaires et les employeurs de services ambulanciers à avoir une politique de vaccination contre la COVID-19. Les établissements de soins de longue durée ont mis en place des politiques similaires. Les employeurs individuels (par exemple, les cliniques privées) peuvent également mettre en œuvre des politiques de vaccination et l'Ordre encourage les MTA qui sont des employeurs à le faire.

Il est essentiel de défendre et de communiquer des mesures de santé publique fondées sur des données probantes, aussi bien en personne qu'en ligne. Les MTA qui communiquent publiquement des déclarations contre les vaccins, le port du masque, la distanciation et le confinement ou qui font la promotion de traitements contre la COVID-19 non fondés sur la science feront l'objet d'un examen, d'une enquête ou de mesures disciplinaires de la part de l'Ordre. Avant de publier quoi que ce soit en ligne, les MTA doivent réfléchir à la manière dont leur message peut être perçu par le public et s'il contient des renseignements faux ou trompeurs.



Ordre des
massothérapeutes
de l'Ontario

En se faisant vacciner et en continuant à suivre et à soutenir les conseils de santé publique, les MTA font preuve de leadership pour se protéger eux-mêmes, leurs clients et les autres.